

COUPON A RENDRE IMPERATIVEMENT AVANT LE JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

Tout enfant fréquentant les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) et la Garderie doit être obligatoirement inscrit. Permanence dans le hall de l'école le Mercredi 28 Novembre 2018 de 8h30 à 9h00

Mois de Décembre 2018 Exemplaire famille

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21
Classe															
Cantine															
TAP ou sieste															
Garderie Matin															
Garderie Soir															
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30															

Exemplaire à RETOURNER A LA MAIRIE avant le JEUDI 29 NOVEMBRE 2018 accompagné du règlement

NOM	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V	L	M	Me	J	V
Prénom	3	4	5	6	7	10	11	12	13	14	17	18	19	20	21
Classe															
Cantine															
TAP ou sieste															
Garderie Matin															
Garderie Soir															
Accueil Post-scolaire 16h – 16h30															

Mois de Décembre 2018
 Nombre de repas x 3,31 euros =
 Régularisation de repas :